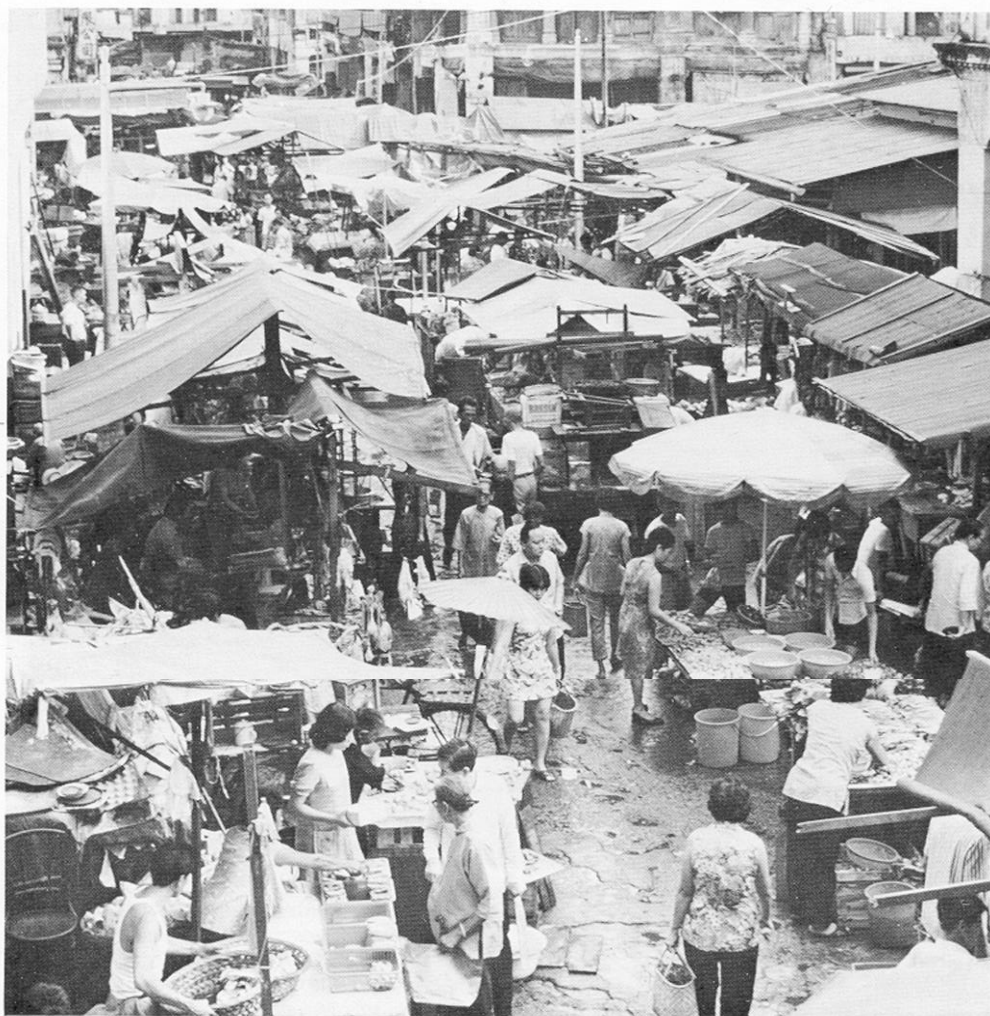




En haut, les éventaïres du marché dans une rue de Singapour.

En bas, les vendeurs ambulants encombrant les rues et nuisent à la circulation mais ils assurent également la distribution de fruits et de légumes frais.



Photos: Roberta Borg



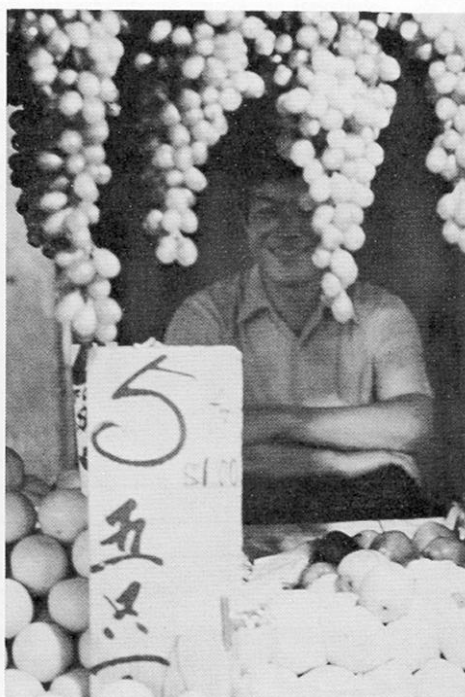
Une invitation pour monsieur

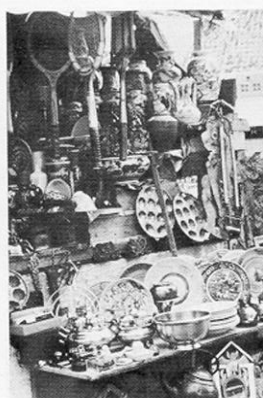
camelots, colporteurs, vendeurs de la rue. Ambulants ou sédentaires, on les trouve dans tous les quartiers des grandes villes. Et leur rôle dans la vente et la distribution des produits agricoles est plus important encore; ils sont, en effet, pour les classes démunies des villes, la principale source de denrées alimentaires bon marché.

S'ils rendent des services indispensables aux citoyens, leur présence n'en comporte pas moins de sérieux inconvénients; ils entravent la circulation, répandent des ordures et négligent les mesures les plus élémentaires d'hygiène dans la préparation des aliments. Tous occasionnent aux gouvernements municipaux des frais importants. Tous font l'objet de controverses.

Pour remédier à cette situation, les autorités municipales ont adopté diverses mesures allant du banissement pur et simple à Manille, jusqu'à la réglementation de leur statut à Kuala Lumpur. Certaines villes ont restreint l'activité de cette catégorie de commerçants en la confinant à quelques quartiers, ou en ne l'autorisant qu'à certaines heures. D'autres leur ont offert des crédits, une formation commerciale, des installations sanitaires. Mais leurs interventions fondées sur une connaissance trop superficielle de la véritable nature du problème n'ont pas eu le succès escompté.

En 1972 trois équipes de chercheurs des Philippines, de la Malaysia et de l'Indonésie, ont entrepris, avec l'appui du CRDI, une étude du rôle de ces vendeurs dans l'activité commerciale de six villes asiatiques. Des questionnaires furent distribués à 1,500 colporteurs choisis au hasard et leurs

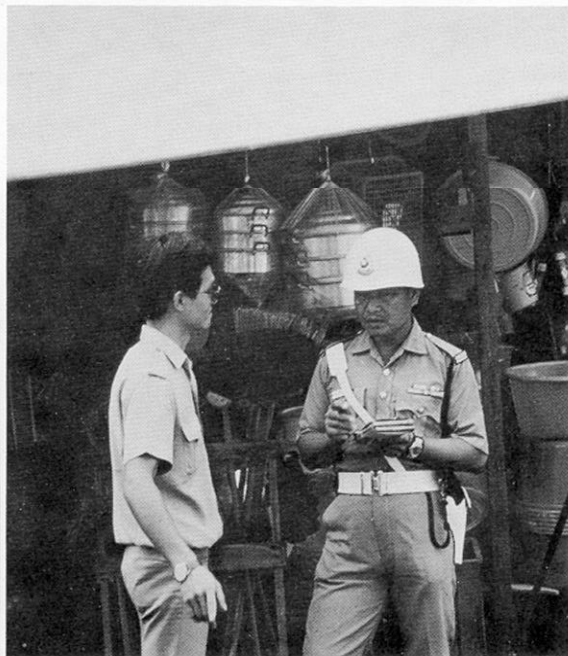




ion eur le Maire

réponses ont servi à définir les causes du malaise actuel. Elles expliquent notamment l'échec, jusqu'à ce jour, des contrôles municipaux. Ces vendeurs le sont par nécessité, ils ne peuvent trouver de débouché sur le marché du travail et ne disposent pas d'autres sources de revenus. Loin d'être le groupe citadin le moins instruit, la plupart d'entre eux ont entre trois et dix ans de scolarité. Et, fait **surprenant**, ce ne sont pas des nouveaux-venus à la ville; les trois-quarts d'entre eux y sont nés ou y habitent depuis longtemps. Comme le succès de leur commerce dépend de leur aptitude à satisfaire les besoins de leur clientèle, ils résistent aux pressions des autorités qui voudraient les forcer à abandonner leur négoce ou à s'installer ailleurs. Ils continuent d'affluer vers le centre-ville au risque de payer l'amende, de voir leur marchandise saisie ou d'aller en prison.

Des enquêtes, des études comparatives et des rencontres avec les autorités municipales ont permis aux chercheurs de tracer un tableau des fonctions sociales et économiques que remplissent les vendeurs de denrées alimentaires et de formuler des recommandations à leur endroit. Elles ont pour objet la mise au point de règlements qui, tout en répondant aux désirs des autorités, représenteraient une solution acceptable aux commerçants. En septembre 1975 une conférence réunira à Kuala Lumpur les chercheurs, les maires et des fonctionnaires municipaux pour discuter la mise en oeuvre des recommandations favorables à l'intégration de ces vendeurs à la vie commerciale licite des villes asiatiques.



Pour le contrôle du commerce **dans les rues**: émission de permis, application de règlements sanitaires et affectation d'espaces propres et bien situés.

